

Le Lude, le 31 octobre 2023

Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie du Lude.

Lundi 6 novembre 2023 à 20 heures

L'ordre du jour sera le suivant :

I. Affaires générales

- Installation d'un conseiller municipal suite à la démission d'un conseiller municipal

II. Affaires financières




- Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2024
- Convention partenariale avec l'association « Chantiers Histoire et Architectures Médiévales » (CHAM) pour la 4^{ème} année du chantier école de la Jumenterie
- Réalisation d'un contrat de prêt PRU PVD d'un montant total de 550 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la salle d'activités du camping
- Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande
- Signature d'un contrat de prêt avec l'Agence France Locale pour le budget principal
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget principal

III. Urbanisme

- Engagement de la Procédure Intégrée pour les Opérations de Revitalisation de Territoire (PIORT) emportant la mise en compatibilité du PLUi
- Mise en place du dispositif « Permis de louer »



COMMUNE NOUVELLE

www.ville-lelude.fr   

République Française
Département de la Sarthe
Commune nouvelle Le Lude

IV. Informations diverses

- Information des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations et informations générales
- Information des adjoints dans le cadre de leur délégation et informations générales

Recevez, cher(e) collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Béatrice LATOUCHE



En cas d'indisponibilité vous avez la possibilité de donner pouvoir à un autre élu pour voter en votre nom en remplissant l'imprimé ci-dessous et en le remettant à l'administration.

POUVOIR

A retourner en Mairie - Place François de Nicolaÿ - 72800 LE LUDE

Je soussigné _____ donne pouvoir à _____

- De me représenter à la réunion du conseil municipal le 6 novembre 2023
- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous documents

Signature :